

# MAIRIE D'ORGUEIL

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Orqueil, le 08/04/2019 :

*Madame, Monsieur,*

*J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu à la salle des mariages le :*

**Vendredi 12 Avril 2019 à 20h**

*Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.*

*Madame Le Maire, Catherine Villain*

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du PV des séances du 22/02/2019 et du 21/03/2019

### **I-DELIBERATIONS :**

- 1- Affectation des résultats 2018 Commune
- 2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (1259) pour 2019
- 3- Approbation du budget 2019 Commune
- 4- Affectation des résultats 2018 Assainissement
- 5- Approbation du budget 2019 Assainissement
  
- 6- Subventions versées aux associations – A.Robert
- 7- Participation aux transports scolaires 2019/2020
- 8- Création emploi Responsable des Affaires Générales
- 9- Création emploi permanent adjoint technique
- 10- Contrat-Bourg centre 2019 – Y.Drezen

### **III-REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Règlement Salle des fêtes – A.Robert

**- MAIRIE D'ORGUEIL**  
**82370**

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un pouvoir dans le cas où vous ne pourriez assister à la réunion du Conseil Municipal.

✂.....

**POUVOIR**

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de .....

empêché(e) d'assister à la réunion du Conseil .....

qui se tiendra le .....

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à M .....

Fait à ....., le .....

Signature (1)

(1)Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
« bon pour accord »

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril à 20h.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy , E.Constans , D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen , S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## DELIBERATIONS

### 20190401 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET COMMUNE

#### **Budget Commune 2018 en euros :**

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 575 330.72

Excédent de fonctionnement de clôture 2018 : 291 894.59

Recettes – Dépenses : 1 413 616.79 - 1 121 722.20

Excédent de fonctionnement total à reporter 2019 : **867 225.31**

Restes à réaliser de dépenses : 422 388

Restes à réaliser de recettes : 0

Excédent d'investissement reporté 2017 : 159 620.14

Déficit d'investissement de clôture 2018 : -18 678.67

Recettes – Dépenses : 392 354.69- 411 033.36

Excédent d'investissement total à reporter 2019 : **140 941.47**

#### **Proposition :**

Affectation en réserves (1068) : 441 066.67 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 426 158.64 €

### Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, soit 17 voix pour :

d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme détaillé ci-dessus.

### 20190402 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2019

Madame Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2019.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, les taux appliqués seront les suivants :

taxe d'habitation = 22.37 %

taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %

### Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité soit 17 voix pour.

## **20190403 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

### **Section de fonctionnement : Crédits prévus**

Dépenses de la section de fonctionnement : 1 537 519.64 €

Recettes de la section de fonctionnement : 1 111 361 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté : 426 158.64 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 : 1 537 519.64 €**

### **Section d'investissement : Crédits prévus**

Dépenses de la section d'investissement : 1 030 048.78 €

Dont restes à réaliser dépenses : 422 388 €

Recettes de la section d'investissement : 889 107.31 € (hors excédent reporté)

Dont restes à réaliser recettes : 0 €

Excédent d'investissement reporté : 140 941.47 €

**TOTAL INVESTISSEMENT 2019 : 1 030 048.78 €**

**TOTAL BUDGET 2019 : 2 567 568.42 €**

L'assemblée délibérante : **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 à l'unanimité soit 17 voix pour.

## **20190404 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **Résultats Budget Assainissement 2018 :**

Excédent d'exploitation reporté 2018 : 21 565.14 €

Excédent d'exploitation de clôture 2018 : 51 503.02 €

002-Excédent d'exploitation total à reporter 2019 : 73 068.16 €

Restes à réaliser de dépenses : 39 000 €

Produits à recevoir de recettes : 240 000 €

Excédent d'investissement reporté 2018 : 136 351.24 €

001-Déficit d'investissement de clôture 2018 : 69 087.95 €

001-Excédent d'investissement total à reporter 2019 : 67 263.29 €

### **Proposition :**

Affectation en réserves (1068) : 39 000 €

Excédent d'exploitation reporté 2018 : 73 068.16 €

Excédent d'investissement reporté 2019 : 67 263.29 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 17 voix pour :**

- d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme détaillé ci-dessus.

## **20190405 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT**

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

### **Section de fonctionnement : Crédits prévus**

Dépenses de la section de fonctionnement : 68 984.40 €

Recettes de la section de fonctionnement : 34 916.24 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 34 068.16 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 : 68 984.40 €**

### **Section d'investissement : Crédits prévus**

Dépenses de la section d'investissement : 342 247.69 € (hors RAR dépenses)

Restes à réaliser (RAR) dépenses : 39 000 €

Recettes de la section d'investissement : 381 247.69 € (hors RAR recettes)

Restes à réaliser (RAR) recettes : 0 €

Excédent d'investissement reporté 2019 : 67 263.29 €

**TOTAL INVESTISSEMENT 2019 : 381 247.69 €**

**TOTAL BUDGET 2019 : 450 232.09 €**

**L'assemblée délibérante après en avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :**

**ADOpte** le budget assainissement pour l'exercice 2019 ;

**ACCEPTe** le principe d'un remboursement anticipé d'une partie du prêt de la STEP, soit 240 000 € sur 500 000 € qui sera financé grâce à la subvention attendue de l'Agence de l'eau du même montant.

## **20190406 : SUBVENTIONS ALLOUEES aux associations EN 2019**

Madame Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution d'une subvention communale et indique qu'il a été transmis aux associations l'imprimé « cerfa » afin d'effectuer la demande. Les associations suivantes ont adressé par courrier une demande de subvention.

<b>NOM ASSO</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE 2018</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE 2019</b>
AMFTELETHON	0 €	0 €
AFSEP	200 €	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	50 €	50 €
PREVENTION ROUTIERE	0 €	0 €
RYTHMIQUE ORGUEIL CLUB	300 €	300 €
FC LES 2 PONTS	3 050 €	3 050 €
LA RUCHE	1 200 €	600 €
COUNTRY	500 €	1 000 €
ACCA	600 €	600 €
COMITE DES FETES	3 000 €	3 000 €
BLEUETS DE France	0 €	0 €
RESTO DU CŒUR	0 €	150 €
AIPADAV	660 €	660 €
YAKA JOUER ADOS	0 €	600 €
	9 560 €	10 060 €

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :**

- DECIDENT conformément au règlement d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus dont le dossier complet est parvenu en Mairie.
- DISENT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Commune.
- DONNENT pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux présentes.

## **20190407 : PARTICIPATION aux frais de TRANSPORTS SCOLAIRES**

La Région Occitanie a fixé les tarifs des transports scolaires pour l'année 2019/2020 à :

- **90 € pour un élève demi-pensionnaire**
- **46 € pour un élève pensionnaire.**

Mme le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais de transports scolaires dans les conditions suivantes :

- **De prendre en charge 20 % du montant fixé par la Région pour le ramassage des élèves du 1<sup>er</sup> degré en CLIS, du second degré, scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, Universités en Tarn Et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées ;  
Soit pour les élèves demi-pensionnaires : 18 € par enfant transporté, laissant 72 € à la charge des familles.  
Soit pour les élèves pensionnaires : 9.20 € par enfant transporté, laissant 36.80 € à la charge des familles.**
- **De prendre en charge 67 % du montant fixé par la Région pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).  
Soit pour les élèves demi-pensionnaires : 60 € par enfant transporté, laissant 30 € à la charge des familles.**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 14 voix pour (3 élus en retard n'ayant pas pu participer au vote) :**

- D'accepter la participation aux frais de transports scolaires établie comme indiquée ci-dessus.
- De maintenir le taux de participation de la commune pour chaque année scolaire

## **20190408 : CREATION EMPLOI PERMANENT RESPONSABLE DES AFFAIRES GENERALES**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;**

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Mme le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **01/07/2019** ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché	Responsable des Affaires Générales	35 h

Le responsable des affaires générales aura pour missions :

- la direction et la coordination de l'ensemble des services municipaux (5 responsables)
- l'assistance et le conseil aux élus dans la définition des orientations
- la mise en œuvre des orientations et des décisions municipales : notamment l'aménagement du centre-bourg prévu sur 3 ans

**Les membres du conseil après avoir délibéré à 14 voix pour et 3 abstentions (E.Constans, M.Marcoux et I.Perrier)**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de (des) agent(s) nommé(s) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## **20190409 : Délibération portant création d'un emploi permanent**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;**

**CONSIDERANT** la délibération n°20190106 du 25/01/2019 qui annule l'emploi permanent sur lequel Mme Figuet Béatrice était, avant son départ à la retraite ;

**CONSIDERANT** la demande de la Préfecture du 29/03/2019, il convient de maintenir un emploi permanent équivalent ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **01/05/2019** ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique	Agent polyvalent des écoles	30 h

### **Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de (des) agent(s) nommé(s) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## **20190410 : Signature du contrat "bourg centre Occitanie / Pyrénées – Méditerranée"**

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé d'engager une politique de soutien des investissements publics favorisant le développement et l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Le dispositif Bourg-Centre, pour lequel Orgueil a approuvé par délibération n° 20180205 du 09/02/2018

sa candidature, vise à renforcer l'attractivité et le développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Il doit permettre notamment à Orgueil et Grand Sud Tarn et Garonne de :

- Se doter d'une vision prospective à moyen et long terme,
- Traduire cette vision prospective au travers de la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation,
- Proposer un programme d'actions opérationnel pluriannuel spatialisé et phasé dans le temps

Le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, objet de cette délibération, a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la commune d'Orgueil, la Région, le Département du Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn et Garonne et le PETR Garonne Quercy Gascogne :

Pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Orgueil vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

En plus des partenaires cosignataires du présent contrat, les partenaires associés à la démarche, identifiés pour la mise en œuvre du Projet de Développement et de Valorisation sont :

- L'office Départemental Tarn et Garonne Habitat
- L'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie
- Le Comité de Bassin et d'emplois du Nord Est Toulousain (CBE du Net)
- Les services de l'Etat (DDT, ...)

Le contrat "Bourg Centre", présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 18 mars 2019 acte le **Projet de Développement et de Valorisation d'Orgueil** et identifie un programme opérationnel pluriannuel et spatialisé sur la période 2019-2021.

Il dégage 3 axes majeurs de développement et de valorisation :

- 1- Renforcer l'attractivité du centre bourg
- 2- Restructurer une offre d'équipements et de services (dont commerciaux) adaptée aux besoins et usages des Orgueillois
- 3- Encourager la pratique de nouvelles mobilités

Constituant un sous-ensemble du prochain Contrat Territorial Régional signé avec le PETR Garonne Quercy Gascogne, le contrat Bourg-Centre doit aujourd'hui être signé.

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité soit 17 voix pour :**

- d'approuver le contenu du contrat Bourg-centre
- d'autoriser Mme le Maire à le signer ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

**20190411 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Madame Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer **les effectifs des emplois permanents** nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'heures	Emplois pourvus	A compter du
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	28	1	0
Technique	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat C	1 TIT	35	1	0
Technique	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe cat C	1 TIT	30	1	
		1 TIT	35	1	0
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDI	30	4/5	01/05/2019
		1 CDD	26		
		1 CDD	30		
		1 CDD	35		
		-	30		
APS	Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat B	1 TIT	35	1	0
Administratif	Attaché cat A	1 NON TIT	35	0/1	01/07/2019
Administratif	Adjoint Admin Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat C	1 TIT	35	1	0
Administratif	Adjoint Admin cat C	1 TIT	35	1	0
		1 CDD	35	1	0
<b>TOTAL</b>				<b>12/14</b>	<b>0</b>

**Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité soit 14 voix pour et 3 abstentions (E.Constans, I.Perrier, M.Marcoux) :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.



### **III : REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Réhabilitation de la maison MAHÉ NÈGRE**

Y. Drezen nous informe de la répartition du prix de revient global des travaux effectués par TGH (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) :

-Mairie : 230 478.00€ HT soit 276 574.00€ TTC

-TGH : 262 301.00€ HT soit 288 531.00€ TTC

- Présentation des plans des aménagements.
- Présentation du financement possible par remboursements à TGH.
- Y. Drezen explique que lui-même et M. Barthès ont plusieurs contacts pour la location des locaux professionnels et étudient le montant des loyers pour qu'ils correspondent le mieux possible au remboursement des travaux.
- Y. Drezen propose d'étudier d'autres possibilités de financement.

#### **Croisement route de Planques et route de Labastide**

Messieurs DUJOLS et LEROUGE ont été reçus concernant leur inquiétude sur la dangerosité de ce carrefour.

Des propositions ont été faites :

- réalisation d'une pétition
- procéder à un sondage dans la commune auprès de la population pour qu'elle nous fasse part de son ressenti
- déplacer le radar d'entrée de village sur la RD930 après la création du plateau traversier pour contrôler la vitesse et le nombre de passages.

#### **PLUi d'ORGUEIL**

Le projet est arrêté. La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a cependant donné certains avis défavorables dont 2 concernant les STECAL sur Orgueil.

#### **Élections**

- La distribution des cartes électorales, les dates et les modalités seront à voir avec Isabelle AGUILAR.
- Le tableau de présence pour le 26/05/2019, date des élections, sera mis en ligne par Annie ROBERT.

#### **Commémoration du 8 mai 2019 à 10h30 au monument aux morts**

##### **Ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe :**

W. Authesserre présente l'organisation prévue pour la rentrée prochaine en raison de l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe. En effet, l'école accueillant plus de 200 élèves en septembre, l'espace actuellement réservé à la BCD (bibliothèque) et aux activités périscolaires sera transformé en salle de classe.

Par conséquent, la BCD sera transposée dans l'actuelle salle des maîtres et l'actuelle tisanerie sera élargie à une salle pour toutes les équipes encadrantes de l'école (enseignants, animateurs, atsem).

Pour compenser la perte d'espace périscolaire, il est proposé d'installer un espace supplémentaire mobile : algéco, yourte..

Les différentes possibilités sont exposés avec les prix correspondants et les implantations possibles.

Fin du conseil Municipal à 23h50.

DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

20190401

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET COMMUNE

### Budget Commune 2018 en euros :

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 575 330.72

Excédent de fonctionnement de clôture 2018 : 291 894.59

Recettes – Dépenses : 1 413 616.79 - 1 121 722.20

Excédent de fonctionnement total à reporter 2019 : **867 225.31**

Restes à réaliser de dépenses : 422 388

Restes à réaliser de recettes : 0

Excédent d'investissement reporté 2017 : 159 620.14

Déficit d'investissement de clôture 2018 : -18 678.67

Recettes – Dépenses : 392 354.69- 411 033.36

Excédent d'investissement total à reporter 2019 : **140 941.47**

### Proposition :

Affectation en réserves (1068) : 441 066.67 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 426 158.64 €

### Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, soit 17 voix pour :

d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,

DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE  
Mairie d'Orgueil



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

## 20190402

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2019

Madame Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2019.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, les taux appliqués seront les suivants :

taxe d'habitation = 22.37 %

taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité soit 17 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,

DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

20190403

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

### Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 1 537 519.64 €

Recettes de la section de fonctionnement : 1 111 361 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté : 426 158.64 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 : 1 537 519.64 €**

### Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 1 030 048.78 €

Dont restes à réaliser dépenses : 422 388 €

Recettes de la section d'investissement : 889 107.31 € (hors excédent reporté)

Dont restes à réaliser recettes : 0 €

Excédent d'investissement reporté : 140 941.47 €

**TOTAL INVESTISSEMENT 2019 : 1 030 048.78 €**

**TOTAL BUDGET 2019 : 2 567 568.42 €**

L'assemblée délibérante : **ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 à l'unanimité soit 17 voix pour.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.



Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,

DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE  
Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril à 20h

## 20190404

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Résultats Budget Assainissement 2018 :

Excédent d'exploitation reporté 2018 :	21 565.14 €
Excédent d'exploitation de clôture 2018 :	51 503.02 €
002-Excédent d'exploitation total à reporter 2019 :	73 068.16 €

Restes à réaliser de dépenses :	39 000 €
Produits à recevoir de recettes :	240 000 €

Excédent d'investissement reporté 2018 :	136 351.24 €
001-Déficit d'investissement de clôture 2018 :	69 087.95 €
001-Excédent d'investissement total à reporter 2019 :	67 263.29 €

#### Proposition :

Affectation en réserves (1068) :	39 000 €
Solde excédent d'exploitation reporté en 2019 :	34 068.16 €
Solde excédent d'investissement reporté en 2019 :	67 263.29 €

#### Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 17 voix pour :

- d'accepter la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme détaillé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,



Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr  
 Téléphone : 05 63 30 51 50  
 281 Grand'rue  
 82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

**20190405**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

### **Section de fonctionnement : Crédits prévus**

Dépenses de la section de fonctionnement : 68 984.40 €

Recettes de la section de fonctionnement : 34 916.24 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 34 068.16 €

**TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 : 68 984.40 €**

### **Section d'investissement : Crédits prévus**

Dépenses de la section d'investissement : 342 247.69 € (hors RAR dépenses)

Restes à réaliser (RAR) dépenses : 39 000 €

Recettes de la section d'investissement : 381 247.69 € (hors RAR recettes)

Restes à réaliser (RAR) recettes : 0 €

Excédent d'investissement reporté 2019 : 67 263.29 €

**TOTAL INVESTISSEMENT 2019 : 381 247.69 €**

**TOTAL BUDGET 2019 : 450 232.09 €**

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :

- **ADOPTE** le budget assainissement pour l'exercice 2019 ;
- **ACCEPTE** le principe d'un remboursement anticipé d'une partie du prêt de la STEP, soit 240 000 € sur 500 000 € qui sera financé grâce à la subvention attendue de l'Agence de l'eau du même montant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,



Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

**20190406**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2019

Madame Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution d'une subvention communale et indique qu'il a été transmis aux associations l'imprimé « cerfa » afin d'effectuer la demande.

Les associations suivantes ont adressé par courrier une demande de subvention.

<u>NOM ASSO</u>	<u>MONTANT ATTRIBUE 2018</u>	<u>MONTANT ATTRIBUE 2019</u>
AMFTELETHON	0 €	0 €
AFSEP	200 €	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	50 €	50 €
PREVENTION ROUTIERE	0 €	0 €
RYTHMIQUE ORGUEIL CLUB	300 €	300 €
FC LES 2 PONTS	3 050 €	3 050 €
LA RUCHE	1 200 €	600 €
COUNTRY	500 €	1 000 €
ACCA	600 €	600 €
COMITE DES FETES	3 000 €	3 000 €
BLEUETS DE France	0 €	0 €
RESTO DU CŒUR	0 €	150 €
AIPADAV	660 €	660 €
YAKA JOUER ADOS	0 €	600 €
	9 560 €	10 060 €

### Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :

- DECIDENT conformément au règlement d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus dont le dossier complet est parvenu en Mairie.
- DISENT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Commune.
- DONNENT pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN,  
Maire d'Orgueil



DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril à 20h

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand`rue  
82370 ORGUEIL

20190407

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (12) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy , E.Constans , D.Gaspar, A.Robert, Y. Drezen, W.Authesserre, A.Pinaud Verdier, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen , S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Retards (3) : T.Passera , A.Duthoo, M.Marcoux

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Occitanie a fixé les tarifs des transports scolaires pour l'année 2019/2020 à :

- 90 € pour un élève demi-pensionnaire
- 46 € pour un élève pensionnaire.

Mme le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais de transports scolaires dans les conditions suivantes :

- De prendre en charge 20 % du montant fixé par la Région pour le ramassage des élèves du 1<sup>er</sup> degré en CLIS, du second degré, scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, Universités en Tarn Et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées ;  
Soit pour les élèves demi-pensionnaires : 18 € par enfant transporté, laissant 72 € à la charge des familles.  
Soit pour les élèves pensionnaires : 9.20 € par enfant transporté, laissant 36.80 € à la charge des familles.
- De prendre en charge 67 % du montant fixé par la Région pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).  
Soit pour les élèves demi-pensionnaires : 60 € par enfant transporté, laissant 30 € à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 14 voix pour (3 élus en retard n'ayant pas pu participer au vote) :

- D'accepter la participation aux frais de transports scolaires établie comme indiquée ci-dessus.
- De maintenir le taux de participation de la commune pour chaque année scolaire

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,





DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril à 20h

20190408

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

#### **OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT RESPONSABLE DES AFFAIRES GENERALES**

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Mme le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **01/07/2019** ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché	Responsable des Affaires Générales	35 h

Le responsable des affaires générales aura pour missions :

- la direction et la coordination de l'ensemble des services municipaux (5 responsables)
- l'assistance et le conseil aux élus dans la définition des orientations
- la mise en œuvre des orientations et des décisions municipales : notamment l'aménagement du centre-bourg prévu sur 3 ans

#### **Les membres du conseil après avoir délibéré à 14 voix pour et 3 abstentions (E.Constans, M.Marcoux et I.Perrier)**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de (des) agent(s) nommé(s) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,





E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril à 20h

## 20190409

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** la délibération n°20190106 du 25/01/2019 qui annule l'emploi permanent sur lequel Mme Figuet Béatrice était, avant son départ à la retraite ;

**CONSIDERANT** la demande de la Préfecture du 29/03/2019, il convient de maintenir un emploi permanent équivalent ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du **01/05/2019** ;

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique	Agent polyvalent des écoles	30 h

### Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité soit 17 voix pour :

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de (des) agent(s) nommé(s) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,



DEPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

20190410

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy , E.Constans , D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen , S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

## Objet : Signature du contrat "bourg centre occitanie / Pyrénées – Méditerranée"

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé d'engager une politique de soutien des investissements publics favorisant le développement et l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Le dispositif Bourg-Centre, pour lequel Orgueil a approuvé par délibération n° 20180205 du 09/02/2018 sa candidature, vise à renforcer l'attractivité et le développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Il doit permettre notamment à Orgueil et Grand Sud Tarn et Garonne de :

- Se doter d'une vision prospective à moyen et long terme,
- Traduire cette vision prospective au travers de la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation,
- Proposer un programme d'actions opérationnel pluriannuel spatialisé et phasé dans le temps

Le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, objet de cette délibération, a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la commune d'Orgueil, la Région, le Département du Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn et Garonne et le PETR Garonne Quercy Gascogne :

Pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Orgueil vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

En plus des partenaires cosignataires du présent contrat, les partenaires associés à la démarche, identifiés pour la mise en œuvre du Projet de Développement et de Valorisation sont :

- L'office Départemental Tarn et Garonne Habitat
- L'Etablissement Public Foncier (EPF) Occitanie
- Le Comité de Bassin et d'emplois du Nord Est Toulousain (CBE du Net)
- Les services de l'Etat (DDT, ...)

20190410

Le contrat "Bourg Centre", présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 18 mars 2019 acte le **Projet de Développement et de Valorisation d'Orgueil** et identifie un programme opérationnel pluriannuel et spatialisé sur la période 2019-2021.

Il dégage 3 axes majeurs de développement et de valorisation :

- 1- Renforcer l'attractivité du centre bourg
- 2- Restructurer une offre d'équipements et de services (dont commerciaux) adaptée aux besoins et usages des Orgueillois
- 3- Encourager la pratique de nouvelles mobilités

Constituant un sous-ensemble du prochain Contrat Territorial Régional signé avec le PETER Garonne Quercy Gascogne, le contrat Bourg-Centre doit aujourd'hui être signé.

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité soit 17 voix pour :**

- d'approuver le contenu du contrat Bourg-centre
- d'autoriser Mme le Maire à le signer ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN  
Maire d'Orgueil,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 12 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril à 20h

E-mail : mairie@orgueil.fr  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
281 Grand'rue  
82370 ORGUEIL

## 20190411

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (15) : M. Pujol, C. Villain, I.Aguilar, A.Costaperaria, ME.Guy, E.Constans, D.Gaspar, A.Robert, A.Duthoo, Y. Drezen, W.Authesserre, M.Marcoux, A.Pinaud Verdier, T.Passera, I.Perrier

Absents excusés (2) : S.Gama-Gouveia, C.Barthès

Absents non excusés (2) : JJ.Llorens, H.Adami

Procurations (2) : C.Barthès a donné procuration à Y. Drezen, S.Gama-Gouveia a donné procuration à I.Aguilar

Est nommée secrétaire de séance : ME.Guy

Est nommée secrétaire auxiliaire : C.Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Madame Le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'heures	Emplois pourvus	A compter du
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	28	1	0
Technique	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat C	1 TIT	35	1	0
Technique	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe cat C	1 TIT	30	1	
		1 TIT	35	1	0
Technique	Adjoint technique cat C	1 CDI	30	4/5	01/05/2019
		1 CDD	26		
		1 CDD	30		
		1 CDD	35		
		-	30		
APS	Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat B	1 TIT	35	1	0
Administratif	Attaché cat A	1 NON TIT	35	0/1	01/07/2019
Administratif	Adjoint Admin Principal 1 <sup>ère</sup> classe cat C	1 TIT	35	1	0
Administratif	Adjoint Admin cat C	1 TIT	35	1	0
		1 CDD	35	1	0
<b>TOTAL</b>				<b>12/14</b>	<b>0</b>

Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité soit 14 voix pour et 3 abstentions (E.Constans, I.Perrier, M.Marcoux) :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois an que susdits.

Mme Le Maire,  
Catherine VILLAIN

